



Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2021

Indemnité REP/REP+ pour les AED : bientôt une victoire?

Le budget 2022 de l'Éducation nationale est actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale. La commission éducation s'est penchée sur les crédits de la mission scolaire le 20 octobre 2021 et plus particulièrement sur les amendements concernant le paiement de l'indemnité REP/REP+ pour les AED. Cette mesure concernerait 5 500 AED exerçant en REP et 2 500 en REP+.

Tous les personnels rémunérés par l'État dans les écoles, collèges et établissements publics perçoivent la prime REP/REP+, sauf les AED et les AESH. Cette injustice est d'autant plus flagrante que les AED et les AESH sont des personnels qui font partie intégrante de la communauté éducative, en contact permanent avec les élèves.

SUD éducation mène une campagne à destination des AED depuis deux ans pour l'obtention de l'indemnité REP/REP+.

Au mois de janvier 2021, SUD éducation a demandé au Premier ministre de modifier le décret de 2015 instaurant l'indemnité pour les personnels affectés en éducation prioritaire et de rajouter les AED dans les bénéficiaires, au motif qu'il y a une discrimination majeure envers des personnels placé dans une situation analogue à celle des autres agent·es affecté·es dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Face au silence gardé par le Premier ministre, SUD éducation a déposé un recours auprès du Conseil d'État afin d'obtenir la modification du décret et que les AED bénéficient enfin de cette indemnité. Dans le cadre de l'étude du projet de loi de finances, SUD éducation a fortement engagé les parlementaires à saisir les revendications des AED mobilisé·es en adoptant le versement de l'indemnité REP/REP+ aux AESH et AED lors de son audience auprès de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'adoption de ces amendements instituant le paiement de l'indemnité REP/REP+ résulte de la forte mobilisation des AED. La lutte des AED est exemplaire : les AED ont construit par elles et eux-mêmes la grève

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

pour dénoncer les injustices subies, dont le non-paiement de l'indemnité REP/REP +.

SUD éducation soutient les mobilisations des AED et aspire à un paiement rapide de l'indemnité pour tous les personnels qui exercent en REP/REP+, AED et AESH.

Le paiement de l'indemnité REP/REP+ ne sera qu'un début, continuons la mobilisation.

SUD éducation revendique :

- la titularisation dans un statut de fonctionnaire par la création d'un statut d'éducateur-éducatrice scolaire**
- l'égalité de traitement entre les personnels quel que soit leur statut**
- la perception de l'indemnité REP/REP+ par les AED**
- des augmentations de salaires.**